

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 JANVIER 2022

Membres Présents : Mesdames BRES Catherine, MALLET Annie, MOULIERE Gilberte, MICHEL Élisabeth, MOURGUES Nadine, et Messieurs, CABANEL Alain, CHARLES David, DONNADILLE Willy, DUIVON, JEAN Christophe, SAINT-LEGER Sébastien, et VIGNE Michel.

Membre excusé : NIEL Delphine, REDONDO Alexia et TRIBES Yanick,

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel VIGNE, Maire.

Secrétaire de Séance : Mme CAUSSE Carine.

OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT

Comme chaque année, Le maire indique qu'avant le vote du budget il n'est possible de payer que des factures de fonctionnement.

Toutefois, 2 leviers permettent de payer des factures d'investissement, comme l'explique la secrétaire :

- *La technique des restes à réaliser : cela consiste à définir les opérations sûres qui ont été engagées mais dont le paiement n'a pas été réalisé. Ces sommes sont injectées dans le Compte Administratif pour les rattacher au bon exercice. Ainsi la perception est au courant et peut permettre le paiement avant le vote du budget N+1*
- *L'ouverture anticipée des crédits d'investissement : pour ne pas bloquer les opérations d'investissement le Conseil Municipal autorise le maire à ouvrir des crédits avant le vote du budget.*
Cela permettra dans notre cas de ne pas bloquer l'avancement du PLU ou de payer le notaire pour l'achat de la parcelle jouxtant le cimetière, et avant le vote du budget

La délibération est adoptée à l'unanimité

AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire indique que tous les 2 ans on peut demander des subventions au titre des amendes de police. Il s'agit d'aider les projets de sécurisation des chaussées. L'an passé, le Maire avait proposé des ralentisseurs au chemin de la Sagne mais le projet n'avait pas recueilli l'adhésion des conseillers. Cette année il fait part d'un projet de trottoir, traverse basse plaine.

L'avant-projet a été chiffré à 20 000 ht (d'autres devis sont en attente) ce qui permet de déposer un dossier avant la date butoir fixée à mi-février.

Le conseil municipal doit entériner le projet et délibérer pour donner tout pouvoir au Maire dans cette affaire

La délibération est adoptée à l'unanimité

REVISION DES LOYERS

Il est rappelé à l'Assemblée que les loyers sont révisés chaque année selon un indice de révision fourni par l'INSEE.

Carine CAUSSE a fait un simulateur Excell pour effectuer le calcul, qui est distribué à chaque élu.

Il y est exposé la formule de révision ainsi que la conséquence sur le loyer de chaque locataire.

Le Maire demande alors au Conseil d'entériner les nouveaux loyers qui sont augmentés de 2 ou 3 euros maximum.

Le loyer du kiné, installé en novembre ne sera pas modifié cette année.

La délibération est adoptée à l'unanimité

CONVENTION D'ADHESION AU SIG.

Le maire expose qu'il s'agit d'un service internet de l'Agglo qui associe des cartographies au traditionnel cadastre. C'est un outil fédérateur car il rassemble toutes les réglementations en vigueur ; urbanisme, OLD, noms des propriétaires ou usufruitiers ; plus des outils de mesures.

Avec cela on arrive par exemple à définir la zone des 35 mètres pour les cimetières privés ou des 200 mètres pour la présence d'une borne incendie.

Pour les communes qui adhèrent au Net ADS de l'Agglo, ce sera gratuit. Il permet aussi des prestations payantes sur devis.

C'est un outil dont les services se servent quasi quotidiennement. Il avait été prolongé d'un an, par avenant l'année dernière, mais il convient de refaire la convention jusqu'en 2025

La délibération est adoptée à l'unanimité

ACHAT D'UN SYSTEME DE SAUVEGARDE

Carine CAUSSE expose qu'avec l'abandon des contrats avec REX ROTARY qui ne nous conviennent plus, nous n'aurons plus de système de sauvegarde. Avec les tentatives d'hameçonnage que nous avons déjà essayées, il convient d'acheter un système de sauvegarde et de restauration des fichiers informatiques.

Une consultation a été lancée et la société 30110 INFORMATIQUE nous a fait une offre pour un peu moins de 1000€. Il conviendrait d'accepter le devis

La délibération est adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Le maire rappelle les grandes lignes de la proposition de carte pour le PLU ainsi que les 2 réunions à venir : le 14/01/2022 avec OTEIS et le 18/01/2022 avec le cabinet POULAIN

Le maire expose aussi les difficultés de remplacement des agents des écoles pour cause de COVID et rappelle que l'une d'entre elles, est en maladie depuis septembre 2021, ce qui n'arrange rien.

La séance est levée à 19 heures 30